



Numéro 02 - Edition Décembre 2025

LE FLASH

ROVILLE-DEVANT-BAYON

■ HOMMAGE à Roger LAURENT, Président de l'AMC

En ce 11 novembre, jour de mémoire et de recueillement, nous nous rassemblons pour honorer la mémoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Mais cette cérémonie revêt aujourd'hui une émotion particulière, car elle marque également la dernière présidence de Roger à la tête de l'Association des Anciens Combattants.

Depuis 1964, date de son adhésion, Roger n'a jamais cessé de faire vivre l'esprit de camaraderie et de solidarité qui anime l'AMC. En 1995, lorsqu'il en a pris la présidence, il a su y insuffler son énergie inépuisable, son sens du devoir et sa profonde humanité.

Toujours présent, toujours disponible, Roger a consacré une grande partie de sa vie à perpétuer le souvenir de nos héros de guerre. Il a œuvré sans relâche pour que le devoir de mémoire ne soit pas qu'un mot, mais une réalité vivante, partagée, transmise.

Grâce à lui, chaque cérémonie, chaque commémoration, chaque rencontre a pris tout son sens. Il a su rassembler les générations, accueillir les plus jeunes, leur transmettre le message essentiel : celui de la paix, du respect et du souvenir.

Beaucoup se souviennent de sa rigueur dans la préparation des cérémonies, de son attention à chaque détail, mais aussi de sa bienveillance, de son écoute et de sa fidélité indéfectible envers chacun. Roger, c'est aussi un visage souriant, une poignée de main fraternelle, et cette capacité rare à fédérer autour de valeurs simples mais essentielles : le respect, la reconnaissance et l'amitié.

À travers son engagement, sa présence fidèle et son dévouement exemplaire, il a profondément marqué la vie de l'AMC. Il laisse derrière lui un héritage précieux, fait de mémoire, de cohésion et de passion.

Même en passant le relais, il restera pour nous tous un repère, un modèle et un pilier de l'AMC.



Commémoration du 11 Novembre 2025

Pour la commémoration du 11-Novembre, Elia, 6 ans, a eu le privilège d'allumer la flamme de la nation se trouvant sur le monument aux morts de Roville. La commémoration s'est poursuivie avec le traditionnel dépôt de gerbes en présence de beaucoup de personnes,

Roger Laurent, Président de l'AMC de Roville depuis 1995, a mené la cérémonie et il en a profité pour remercier toutes les personnes qui se sont déplacées, toujours plus nombreuses. « Ça fait plaisir de voir la jeunesse derrière les anciens !





Nouvelles règles pour les petites communes

À partir de **mars 2026**, les élections municipales changent dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Désormais, les conseillers seront élus au scrutin de liste paritaire (alternance femme/homme), conformément à la loi du **21 mai 2025**.



- Les petites communes utilisaient un scrutin majoritaire plurinominal.
- Les électeurs pouvaient modifier les listes (panachage).
- Ce système ne garantissait pas la parité hommes/femmes.

Maintenant !

Le nouveau mode de scrutin vise à :

- Unifier les règles électorales pour toutes les communes.
- Assurer la parité : actuellement, seulement 37,6 % des élus sont des femmes dans ces communes.
- Renforcer la cohésion des équipes municipales et encourager l'engagement citoyen.

FONCTIONNEMENT :

- Les électeurs votent pour une liste complète, sans possibilité de la modifier.
- Les listes doivent respecter une alternance stricte homme/femme.
- Une souplesse est prévue : les listes peuvent avoir jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir (uniquement pour les communes de moins de 1 000 habitants).

👉 **En résumé : fini le panachage, place aux listes paritaires pour garantir plus d'équilibre et de cohésion dans les conseils municipaux.**



ATTENTION : LISTE RATURÉE = BULLETIN ANNULÉ



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

Allons Voter!

1^{er} tour 15 mars

2^d tour 22 mars



Végétalisation du cimetière : Une démarche écologique et économique

Le 7 octobre dernier, la commune a entrepris une transformation importante du cimetière en collaboration avec l'entreprise DEEVERT situé à Remiremont, spécialisée dans les aménagements paysagers durables. Cette initiative vise à améliorer l'entretien du site tout en respectant l'environnement.

Un nouvel aménagement :

Les allées du cimetière ont été repensées, des bandes végétalisées ont été créées apportant une touche de verdure et de sérénité à ce lieu de recueillement. Entre les tombes, il a été fait le choix de l'installation d'un béton coloré perméable. Ce matériau innovant permet à l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol, réduisant les risques de stagnation et favorisant la biodiversité.

Moins de désherbage, plus d'efficacité

Avant ces travaux, les agents communaux devaient régulièrement désherber les allées, une tâche chronophage et parfois pénible. Grâce à la végétalisation et au béton perméable, ces interventions sont désormais limitées, ce qui permet :

 **Une réduction significative du temps consacré au désherbage,**

 **Une économie sur les produits phytosanitaires,**

 **Une meilleure répartition des missions pour les agents.**

Un geste concret pour l'environnement

Ce projet s'inscrit dans une volonté de transition écologique, pour un cadre plus sain, propice au deuil et au recueillement. En limitant l'usage de produits chimiques et en favorisant des matériaux durables, nous contribuons à la préservation des sols et à la qualité de l'eau.



VILLAGE PROPRE



**horaires déchetterie BAYON
HIVER**
du 16 octobre au 14 avril inclus

LUNDI ET VENDREDI
13H30 A 16H30

MERCREDI JEUDI ET SAMEDI
9H00 A 12H00
ET
13h30 A 16H30

**STOP
AUX DÉPÔTS
SAUVAGES**

SA SUFFIT

Nos villages méritent mieux que ça !

**ABANDONNER SES DÉCHETS
PEUT COÛTER CHER**

135€ d'amende à régler dans les 45 jours.
Au-delà de ce délai, l'amende passe à 375€.

En cas de non paiement, le juge
peut fixer l'amende à 750€.

Et jusqu'à 1 500€ avec confiscation
du véhicule, s'il a été utilisé pour
transporter les déchets.

Article R654-2 du code pénal

**Adoptons les
bons réflexes**



Du 15 Janvier 2026 au 14 Février 2026

Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.**

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

Programme : 26 842 N 0154 0000 A, 1^{er} tirage (n°) : 156



PEFC/10-31-5805



**Toute l'équipe municipale
vous souhaite de très
belles fêtes de fin d'année,
remplies de joie et de
moments précieux avec
vos proches.**



Tirage : 320 exemplaires

Dépôt légal : Décembre 2025

Directrice de la publication : Clara Breton

Comité de rédaction : Valérie Gréco, Clara Breton, Johann Carlier

Photos : Christophe Laurent.

Mise en page : Johann Carlier



AGENDA

Décembre 2025

1er décembre

Installation de la crèche musicale et de la boîte aux lettres du Père-Noël devant l'église.

05 décembre

Décoration du sapin devant l'église par les enfants de l'école maternelle suivie d'un petit goûter avec la présence de Saint Nicolas et Père Fouettard à **09h30**.

06 Décembre

Distribution des colis à nos aînés de 65 ans et plus à partir de **09h30**.

06 Décembre

Défilé du Char de la Saint-Nicolas confectionné par Anim'Roville à BAYON à partir de **16h45**

12 Décembre

Défilé aux Lampions organisé par le Groupe Scolaire de la Moselle Sauvage à partir de **17h30**. Départ devant l'école maternelle vers le nouveau groupe scolaire

14 Décembre

Marché de Noël organisé par Anim'Roville à la Salle des Fêtes à partir de **10h00**.